CHAMBRE NOIRE
APPEL À CANDIDATURE 2027

Résidence photographique de territoire
Association Culturelle du Prieuré



© Ismaël Bazri, Résidence Chambre noire 2026, Association Culturelle du Prieuré

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

PACT
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE

CHAMBRE NOIRE

Résidence photographique de territoire

Présentation générale

L'Association Culturelle du Prieuré (ACP) souhaite accompagner et promouvoir la photographie contemporaine en milieu rural. Elle propose de soutenir l'expérimentation de projets innovants dont les recherches croisent les questions liées à l'image, aux transitions et à l'interdisciplinarité. Membre du réseau devenir·art et signataire de la Charte des pratiques équitables du réseau régional, l'ACP souhaite confronter les enjeux actuels que rencontrent les territoires ruraux aux nouvelles pistes de réflexion du champ de la création photographique.

L'appel à candidature

Créé en 2025, l'appel à candidature Chambre Noire de l'Association Culturelle du Prieuré vise à soutenir la création photographique en milieu rural par le financement d'une résidence de création d'une durée de 6 semaines.

La résidence

Véritable temps d'expérimentation et de recherche artistique, la résidence photographique de territoire Chambre noire souhaite donner carte blanche aux artistes auteur·ices pour arpenter le territoire et en donner une vision sensible et contemporaine.

Cette résidence de création a pour ambition de permettre à chacun·e de découvrir la photographie à travers la rencontre avec des artistes accueillis en résidence et une démarche artistique respectueuse des droits culturels. Basée sur les éléments fondateurs de l'itinérance, du soutien à l'émergence photographique et de la mise en réseau à l'échelle régionale des artistes accueillis, la résidence Chambre Noire souhaite saisir la mémoire collective et sensible du Val d'Anglin en permettant la rencontre entre une démarche artistique et les habitant·es du territoire.

La restitution : exposition & itinérance

La résidence photographique Chambre noire a pour objet de nourrir la programmation culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault. Au sein d'un espace d'exposition de 200m2 composé de 4 salles en enfilade, le travail réalisé lors de la résidence aura vocation à être présenté dans un parcours d'exposition temporaire.

L'accompagnement artistique

Cette résidence fait l'objet d'un accompagnement par Valimage / Maison Ligérienne de l'Image et Carine Dolek dans la structuration et le développement du projet, la sélection des artistes, la prise en charge de l'accompagnement curatorial de l'artiste et le commissariat du rendu de résidence.

Panorama de territoire

La Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin est située aux confins du Berry, du Limousin et du Poitou, à l'intersection des régions Centre Val-de-Loire et Nouvelle-Aquitaine. Territoire à forte dominante rurale marqué par une faible densité de population et un éloignement relatif des centres urbains (Limoges 50min, Châteauroux 50min, Poitiers 1h15), le Val d'Anglin concentre les vulnérabilités et les opportunités propres aux territoires ruraux. Situé dans l'aire géographique du Parc naturel régional de la Brenne, le Val d'Anglin est par essence un espace de transition où les paysages évoluent, où les patrimoines se rencontrent.

Territoire à l'identité culturelle forte, le Val d'Anglin entretient une histoire privilégiée avec l'esthétique photographique (tradition d'accueil de photographes en résidence depuis les 90's, émergence de festivals dédiés à la photographie contemporaine...).

Modalités pratiques et conditions d'accès à la résidence

Conditions d'accès de la résidence

L'appel à candidatures Chambre noire est ouvert aux artistes auteur·rice·s professionnels français et étrangers.

Durée de la résidence

6 semaines de résidence photographique sur la Communauté de Communes de la Marche Occitane - Val d'Anglin (en une ou plusieurs sessions).

Période de la résidence

Entre le 1er février et le 30 juin 2027.

Lieux de la résidence

La résidence aura lieu sur le territoire de la Communauté de Communes de la Marche Occitane - Val d'Anglin.

Restitution de la résidence

La restitution de la résidence photographique aura lieu à l'été 2028 au Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault.

La rencontre avec les habitant·es du territoire

Des rencontres avec les habitant·es du territoire seront programmées : présentation du travail de l'artiste en ouverture de résidence, en cours et en sortie de résidence.

Médiation

Un volet Action culturelle sera également proposé aux artistes avec la volonté de valoriser le patrimoine à travers les arts visuels et de sensibiliser le jeune public à la lecture et à la pratique de l'image.

Calendrier

Février à juin 2027 : réalisation de la résidence photographique
Printemps 2027 : Présentation de la démarche d'auteur lors d'une rencontre publique
Automne 2027 : Présentation publique de la résidence à la Maison ligérienne de l'Image à Tavers (45) dans le cadre du festival Superpause
Été 2028 : exposition temporaire au Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault

Engagements de l'Association Culturelle du Prieuré

Les espaces mis à disposition

Au regard des contraintes actuelles liées à la rénovation du site du Prieuré, un espace de travail sera proposé à l'artiste par la commune de Saint-Benoît-du-Sault. Un hébergement sera également mis à disposition de l'artiste par l'Association.

Les modalités financières

L'Association Culturelle du Prieuré est signataire de la Charte des pratiques équitables du réseau régional devenir·art et
L'Association s'engage donc à verser à l'artiste auteur·ice :

- rémunération de 2808€ TTC pour 6 semaines de résidence photographique (468€ x 6 semaines)
- rémunération complémentaire d'un montant de 1666€ TTC pour l'exposition du travail réalisé en résidence de création
- une enveloppe de 4000€ TTC pour la prise en charge des frais de production pour présenter le travail réalisé durant la résidence (impression, exposition)
- une enveloppe complémentaire de 1146€ TTC pour 3 demi-journées d'ateliers et de médiation culturelle (3 x 382€)
- prendre en charge les déplacements (dans la limite de 3 sessions), repas et hébergement durant la durée de résidence. Un forfait kilométrique sera appliqué pour les déplacements sur le territoire (dans la limite de 200km par cession de résidence).

Engagement artistique

L'artiste s'engage à :
créer et produire les œuvres pour l'exposition de fin de résidence. Il s'engage à fournir les fichiers nécessaires à la production de l'exposition et sa communication.
concevoir la scénographie pour la restitution de sa création originale au public, participer à la mise en espace, à l'installation de l'exposition et à être présent lors du vernissage.
participer aux différentes rencontres organisées avec les habitant·es du territoire (atelier de médiation, présentation du travail…).
détenir l'autorisation de tout élément susceptible d'être protégé (personnes, propriétés privées, etc.) quant à l'utilisation des images pour toute activité liée à la résidence et à sa restitution.

Propriété et devenir des œuvres

L'artiste auteur·rice reste propriétaire des œuvres réalisées dans le cadre de la résidence photographique Chambre noire. L'Association se réserve le droit d'utiliser une sélection d'images à des fins de communication et diffusion de la résidence et de l'exposition.

Toute diffusion de l'œuvre produite dans le cadre de la résidence doit être accompagnée de la mention « réalisée avec l'ACP dans le cadre de la résidence Chambre Noire ».

Candidature & modalités de sélection

En quoi consiste la procédure de candidature ?

Vous êtes invité·es à formuler votre motivation à travers une note d'intention (2 pages maximum).

Le dossier de candidature à remettre en format PDF devra également comprendre :
un Curriculum Vitae ;
une garantie professionnelle (SIRET, AGESSA) ;
un portfolio des travaux personnels réalisés incluant des liens vers des références, sites et documents permettant de bien appréhender la nature de votre travail de création et de vos recherches ;

Le dossier de candidature devra être envoyé à **asso.prieure.sbds@gmail.com**

Seuls les dossiers complets seront traités.

Quels sont les modalités de sélection ?

Les projets seront sélectionnés en fonction de leur démarche artistique, de leur pertinence vis-à-vis des singularités du territoire, des questionnements relatifs à l'acte photographique, tant dans son concept, sa forme, sa technique, son utilisation que son rôle dans la société contemporaine.

Attentif aux relations que la photographie contemporaine entretient avec les autres champs de l'art et des sciences humaines, le comité de sélection portera une attention particulière aux projets favorisant la rencontre entre disciplines artistiques.

Une attention particulière sera également portée aux projets intégrant une réflexion sur les transitions à l'œuvre ou à initier dans

nos territoires (écologique, sociale, artistique…).

La composition du comité de sélection

4 professionnel·les du champ photographique (commissaire indépendant·e, photographe professionnel·le, professionnel·le de lieu labélisé…)
3 représentant·es de la Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
1 représentant·e du Parc naturel régional de la Brenne
2 représentant.es de l'Association Culturelle du Prieuré

Calendrier

Date limite de réception des candidatures : 31 décembre 2026
Jury de sélection : janvier 2027

La décision finale est transmise à chaque candidat·e au plus tard fin janvier 2027.

L’Association Culturelle du Prieuré

L’association Culturelle du Prieuré a été créée en 2014. Reconnue d’intérêt général, elle vise à nourrir le projet de rénovation du site du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault, site patrimonial remarquable fondé par l’ordre des bénédictins au Xème siècle classé au titre des Monuments Historiques.

En parallèle, l’association organise des événements culturels visant à faire rayonner le site et le territoire du Val d’Anglin, à faire connaître le projet ainsi qu’à préfigurer sa destination : un lieu dédié à la création artistique contemporaine et à l’animation des patrimoines en Val d’Anglin. Depuis 2023, l’Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault poursuit sa structuration autour de 2 axes de développement principaux : le soutien à la création artistique contemporaine – mention Arts visuels et l’animation des patrimoines en Val d’Anglin. En 2025, l’association adhère au réseau devenir·art.

Contact :

Alexis MAZADE
Secrétaire
Référent résidence artistique
asso.prieure.sbds@gmail.com
07.86.95.53.14

Samuel EXLEY
Chargé de mission Culture
CDC MOVA
Patrimoine@mova.fr
06.02.03.79.13